



BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2017

PROCÈS VERBAL SUCCINCT

Le dix-neuf octobre deux mille dix-sept, les administrateurs du Bureau syndical de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqués par le Président le six octobre deux mille dix-sept, se sont réunis à 14h00 dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs sis 8, rue Villiot à Paris 12ème.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Célia BLAUDEL et Mme Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

M. Chantal DURAND et M. Daniel GUERIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES et M. François VAUGLIN

Etaient absents excusés :

M. Belaïde BEDDREDINE, M. David BELLIARD, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Halima JEMNI, M. Denis LARGHERO et M. Patrick TREMEGE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. David BELLIARD à Mme Célia BLAUDEL

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h25.

1. DELIBERATION N° 2017-10/01 RELATIVE AU RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DE BASSIN (AFEPTB)

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le renouvellement d'adhésion pour la période triennale 2017-2019 du syndicat mixte - Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs à l'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin. La cotisation d'adhésion du Syndicat mixte à cet organisme, fixée pour l'exercice 2017 au montant annuel de 9000 €, est imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat mixte, article 6281, pour chaque exercice budgétaire considéré.

2. DELIBERATION N°2017-10/02 RELATIVE AU RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE A L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (AFIGEO)

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le renouvellement d'adhésion, pour la période triennale 2017-2019 du Syndicat mixte - EPTB Seine Grands Lacs à l'Association Française pour l'Information Géographique.

La cotisation d'adhésion du Syndicat mixte à cet organisme, fixée pour l'exercice 2017 au montant annuel de 650€, est imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat mixte, article 6281, pour chaque exercice budgétaire considéré.

3. DELIBERATION N°2017-10/03 RELATIVE PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES - PROJET DE LA BASSEE - ACQUISITION FONCIERE

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle, d'une contenance de 860 m², située dans la commune de Chatenay-sur-Seine, appartenant aux consorts MARTIN, moyennant le montant de 480 euros (QUATRE CENT QUATRE-VINGT EUROS).

M. le Président ou son représentante est autorisé à signer l'acte notarié s'y rapportant.

4. DELIBERATION N°2017-10/04 RELATIVE AU PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES PROJET DE LA BASSEE - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE FORAGES DE RECONNAISSANCE SUR DES PARCELLES PRIVEES DANS LE SECTEUR DE LA BASSEE

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les termes du projet de conventions relatives à la réalisation de sondages de reconnaissance sur des parcelles privées dans le secteur de la Bassée ci-annexé. Il est qu'une indemnisation est fixée suivant un barème établi par la Chambre d'Agriculture de la Seine-et-Marne pour l'année 2017.

5. DELIBERATION N°2017-10/05 RELATIVE A LA CESSION DU BAIL DE CHASSE EN FORET DE NESLE

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité la cession du bail de chasse consenti sur la forêt de Nesle (Côte d'Or) au profit de la société de chasse « La voie de Laignes » représentée par son Président, Monsieur PASDELOUP Pascal, moyennant un loyer annuel s'élevant au montant de 8.100 €.

6. DELIBERATION N°2017-10/06 RELATIVE A LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET BOIS VALOURS

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le plan d'aménagement de la forêt de Bois Valours élaboré par l'Office National des Forêts pour la période 2018/2037.

7. DELIBERATIONS N°2017-10/07 ET 08 RELATIVES AUX CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE D'ESTISSAC POUR LA REALISATION ET L'ENTRETIEN D'UNE ROUTE FORESTIERE EN FORET DE BOIS VALOURS

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le principe de réaliser des travaux de création d'une route forestière desservant la forêt de Bois Valours (canton de la Briquerie) et la forêt communale d'Estissac, en collaboration avec la commune d'Estissac.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir, au profit de la commune d'Estissac, pour la réalisation de ce projet.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les termes d'une convention pour le passage et la participation à l'entretien de la route forestière desservant la forêt de Bois Valours (canton de la Briquerie) et la forêt communale d'Estissac, à intervenir entre la commune d'Estissac et l'EPTB Seine Grands Lacs. La convention est fixée pour une durée de vingt ans, et que le coût d'entretien de la route forestière sera pris en charge pour moitié par l'EPTB

8. DELIBERATION N°2017-10/09 RELATIVE A UN BAIL DE CHASSE PRECAIRE EN FORET DE BOIS VALOURS

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les termes du bail de chasse en forêt de Bois Valours, situé sur le canton de Vaupreux, pour la saison de chasse 2017/2018, consenti en faveur de Monsieur Serge THUMEREAU, avec un terme fixé au 31 mars 2018, moyennant un loyer annuel s'élevant au montant de 1.450,00 €.

9. DELIBERATION N°2017-10/10 RELATIVE A VENANTS AUX BAUX DE CHASSE – REVISION DES LOYERS

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les termes de l'avenant relatif aux baux de chasse consentis sur les propriétés forestières suivantes, appartenant au Syndicat :

- Forêt du Parc de Pont,
- Bois de Palluau-Crogny,
- Bois Valours (canton de la Briquerie),
- Bois de Dillot,
- Bois des Vignes et du Couvretat,
- Bois de Bidan,
- Forêt du domaine de Grancey.

10. DELIBERATION N°2017-10/11 RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT, PROPRIETE DU SYNDICAT, EN FAVEUR DE LA BASE AERIENNE 113 DE SAINT-DIZIER

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les termes du projet de convention de mise à disposition d'un emplacement situé sur la commune de Saint-Marie-du-Lac-Nuisement, cadastré section D n° 132, en faveur de la Base aérienne 113 de Saint-Dizier, dans le cadre de manœuvres d'entraînement. Il est précisé que l'emplacement est mis à disposition à titre gratuit pour une durée de trois ans.

11. DELIBERATION N°2017-10/12 RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE L'AUBE

Le Bureau syndical autorise à l'unanimité le versement d'une subvention de 800,00 € à l'association « le groupement départemental des lieutenants de louvèterie de l'Aube ».

12. DELIBERATION N°2017-10/13 RELATIVE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TROYES CHAMPAGNES METROPOLE POUR LE FORUM CLIMAT 2017

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité les termes de la convention de partenariat relative au Forum Climat – édition 2017 – organisée par Troyes Champagne Métropole. La participation financière de l'EPTB Seine Grands Lacs est fixée au montant de 2.000 €.

La séance est levée le 19 octobre 2017 à 14h45.